

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de l'administration du district de Cusset (Allier), lors de la séance du 25 fructidor an II (11 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de l'administration du district de Cusset (Allier), lors de la séance du 25 fructidor an II (11 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 75-76;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1993\\_num\\_97\\_1\\_15848\\_t1\\_0075\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15848_t1_0075_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

## 11

**Perrignon, notaire à Bourbonne-les-Eaux, département de la Haute-Marne, donne avis à la Convention que la citoyenne Toizon, veuve Abbat, marchand bonnetier, a donné le dixième de ses biens, meubles et immeubles, et qu'elle est décédée.**

**Il envoie un extrait de l'acte de dernière volonté de la testatrice (22).**

## 12

**La société populaire de Bessay [district de Moulins, département de l'Allier] annonce qu'elle envoie à la Convention 27 chemises, 10 paires de bas, 2 mouchoirs, 2 paires de souliers, une culotte, une paire de bottes, 4 paquets de charpie, une paire d'agraffes et un cachet en argent, 6 L en numéraire, et 535 L 10 sols en assignats, destinés pour les défenseurs de la patrie.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (23).**

[*La société populaire du canton de Bessay à la Convention nationale le 5 fructidor an II*] (24).

La société populaire du canton de Bessay, peu nombreuse parce qu'elle n'a voulu se composer que de patriotes bien prononcés, peu fortunés parce qu'elle ne compte parmi ses membres que des cultivateurs; vous envoie vingt sept chemises, dix paires de bas, deux mouchoirs, deux paires de souliers, une culotte, une paire de botte, quatre paquets de charpie, une paire d'agraffes et un cachet en argent, six livres en numéraire et cinq cents trente cinq sols en assignats qu'elle destine au soulagement des braves défenseurs de la patrie.

Continuez législateurs, à parcourir vos hautes destinées, terrassez les tirans, proscriez les traîtres, consolidez notre liberté; ordonnez de nos biens et de nos vies; nous nous estimerons toujours heureux de les sacrifier pour le triomphe de la liberté et de l'égalité.

Salut et fraternité

MERIER, *président*, BURELLE, *secrétaire*.

## 13

**Celle de la Grave-Libre [ci-devant Saint-Nicolas-de-la-Grave], district de Beaumont [département de la Haute-Garonne] (25), féli-**

(22) P.-V., XLV, 201. *Bull.*, 28 fruct. (suppl.).

(23) P.-V., XLV, 201. *Bull.*, 28 fruct. (suppl.).

(24) C 318, pl. 1295, p. 18.

(25) Tarn-et-Garonne à partir de 1808.

**cite la Convention sur son énergie dans la séance où les traîtres ont été démasqués.**

**Mention honorable (26).**

## 14

**Les administrateurs du district d'Ussel [département de la Corrèze] annoncent que le 28 thermidor, ils ont adressé à la trésorerie nationale 42 marcs 1 once d'argenterie d'église, 1 026 L 15 sols en assignats, 84 L 5 sols en numéraire, et plusieurs bijoux de dons civiques, dont partie trouvée chez des émigrés condamnés à mort.**

**Ils félicitent la Convention d'avoir sauvé la patrie en terrassant les conspirateurs, et l'invitent à rester à son poste.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (27).**

## 15

**Un membre donne lecture, au nom du comité de Salut public, des lettres arrivées de la Guadeloupe. Les républicains ont repoussé les Anglais et reconquis une partie de l'isle.**

**La Convention, sur la proposition d'un membre, décrète que les troupes qui ont reconquis une partie de l'isle de la Guadeloupe et repoussé les Anglais, ont bien mérité de la patrie (28).**

## 16

**L'administration du district de Cusset [département de l'Allier] fait l'éloge des travaux du représentant du peuple Forestier, et demande vengeance de la dénonciation faite contre lui.**

**Insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (29).**

[*L'administration du district de Cusset, à la Convention nationale, s. d.*] (30)

Un intrigant et un fripon ont osé calomnier le représentant du peuple Forestier et son neveu Givois; ils ont osé les accuser d'avoir marché sur les traces d'un tyran, eux qui dans

(26) P.-V., XLV, 201.

(27) P.-V., XLV, 201-202. *Bull.* 28 fruct., (suppl.).

(28) P.-V., XLV, 202. C 318, pl. 1285, p. 29. Décret n<sup>o</sup> 10 841, de la main de Borie. Rapporteur anonyme selon C\* II 20, p. 293. Voir ci-dessous n<sup>o</sup> 49.

(29) P.-V., XLV, 202.

(30) *Bull.*, 30 fruct.(suppl.).

tous les temps combattoient avec force la tyrannie. Vous avez partagé l'indignation dont nous a pénétré cette accusation. Ainsi les patriotes trouveront toujours dans votre justice un rempart contre la calomnie. Nous avons possédé le citoyen Forestier; nous avons été témoin de tous ses actes dans le district, et nous devons dire qu'ils sont marqués au coin de la douceur, de l'équité et du patriotisme; s'il eut un tort, c'est celui de s'être montré trop indulgent envers le citoyen Verd, dont l'immoralité profonde est connue, et de ne pas lui avoir infligé la peine au devant de laquelle il s'est présenté. Nous attendons de votre sagesse que les dénonciateurs et les intrigans qui se sont efforcés de perdre de vrais amis de la liberté ne resteront pas impunis. Nous demandons contr'eux la peine que doit encourir tout calomniateur.

## 17

**L'agent national du district de Vendôme [département du Loir-et-Cher] annonce à la Convention que des biens d'émigrés, estimés 98 981 L, divisés en 246 lots, ont été vendus 311 853 L.**

Insertion au bulletin (31).

## 18

**Celui de Vannes, département du Morbihan, annonce que des biens estimés 39 271 L ont été vendus 149 750 L.**

Insertion au bulletin (32).

## 19

**On donne lecture du bulletin de l'état de la santé du représentant du peuple Tallien.**

Insertion au bulletin (33).

Un secrétaire fait lecture de deux bulletins de la santé du représentant du peuple Tallien, l'un daté de ce jour huit heures du matin, l'autre de midi.

Ces deux bulletins seront insérés au bulletin de correspondance (34).

*Etat de la santé du représentant du peuple Tallien, le 25 fructidor huit heures du matin.*

Après la seconde saignée du bras, faite hier soir à trois heures, la fièvre a diminué d'intensité, l'oppression était moins violente; mais

la tête restoit très douloureuse, et il venoit peu d'urine. A huit heures du soir, la fièvre étoit revenue presque au même degré. Le malade a été saigné pour la troisième fois, et on lui a prescrit, au lieu de vulnéraires, des boissons mucilagineuses et tempérantes. Ce matin le malade a peu de fièvre, il a dormi environ quatre heures à différentes reprises; les douleurs se font cependant toujours ressentir à la poitrine, au dos et dans la tête : mais ces accidens ne peuvent cesser qu'au bout de quelques jours; il ne se fait pas encore de travail sensible dans la partie contuse.

Signé, NAVIER, médecin, CHABANEAU.

*Du quintidi 25 fructidor, à midi.*

Le malade est sans fièvre pour l'instant : l'oppression et les douleurs de poitrine et de dos sont sensiblement diminuées. Il est survenu plusieurs phlyctènes autour de l'escarre, dans les endroits ecchymosés. Le gonflement d'ailleurs n'est pas augmenté, et la douleur locale est supportable (35).

Signé, DESAULT, CHABANEAU, NAVIER, SOUQUE.

## 20

**Le conseil d'administration du douzième bataillon de la formation d'Angers remercie la Convention d'avoir nommé pour chef de leur bataillon le citoyen Latis.**

Insertion au bulletin (36).

*[Le conseil d'administration, officiers et volontaires du bataillon de la formation d'Angers, 4<sup>e</sup> division, sous les ordres du général Vincent, armée de la Moselle, au bivouac sur Roth (département de la Moselle) à la Convention nationale, le 6 fructidor an II] (37)*

Egalité, liberté,

Aux représentans du peuple.

Ce n'est pas sans vive satisfaction que nous avons appris par le bulletin du 25 thermidor que vous aviez nommé chef du bataillon dans lequel nous servons, un républicain dont les actes d'héroïsme sont un heureux présage de

(35) *Bull.*, 25 fruct. (suppl.). Un erratum paru au *Bull.* du 26 fruct. corrige le second bulletin. Au lieu de supportable, il avait indiqué insupportable. Mentionné par : *J. Paris*, n° 620; *Débats*, n° 721, 419; *J. Mont.*, n° 135; *Ann. R. F.*, n° 284; *Ann. Patr.*, n° 619; *J. Perlet*, n° 719; *J. Univ.*, n° 1752; *Rép.*, n° 266; *M. U.*, XLIII, 402 et 413; *F. de la Républ.*, n° 432; *Gazette Fr.*, n° 985; *C. Eg.*, n° 754; *J. Fr.*, n° 717. La presse situe la lecture du bulletin après les interventions de Collot d'Herbois, Ingrand et Guyomar et avant les interventions de Merlin et Reubell. Voir ci-dessous n° 50 et 51.

(36) *P.-V.*, XLV, 203.

(37) *C* 320, pl. 1318, p. 17.

(31) *P.-V.*, XLV, 202. *Bull.*, 27 fruct. (suppl.).

(32) *P.-V.*, XLV, 202. *Bull.*, 27 fruct. (suppl.).

(33) *P.-V.*, XLV, 202.

(34) *Débats*, n° 721, 419.